



Addendum au 29/04/2026

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/09/2025.

Particuliers

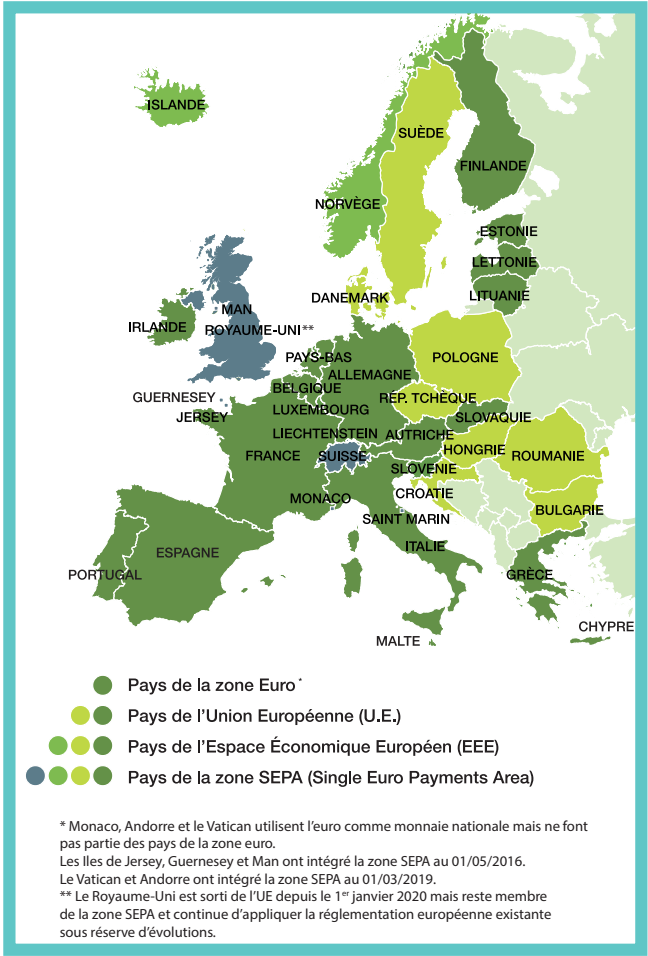
Vos tarifs au quotidien

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable.



Retrouvez ces conditions sur ca-briepicardie.fr. Découvrez toutes les actions et engagements de votre Caisse régionale sur ca-briepicardie.com

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES





OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Prix en €

Compte EKO : 2,00€/mois - N'est plus commercialisé

Gestion du compte	Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) - CAEL option Vision Plus ¹
	Tenue du compte
	Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • alerte si solde du compte < à 20€ • alerte essentielle - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole
	E-relevé mensuel
Moyens de paiement	Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : « Mastercard EKO »
	Renvoi du code confidentiel de la carte
	Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque Opposition faite par le titulaire de la carte
	Frais de refabrication de la carte
	Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA
Retrait d'espèces par carte	Chéquier
	Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Brie Pricardie
	Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole
Retrait d'espèces par carte	Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Économique Européen : 25 retraits/an en euro ou en devise (1 €/retrait au-delà de 25 retraits/an)
	Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an (au delà, voir rubrique « Autres Retraits » p.8 du barème tarifaire)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre EKO. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.



BON À SAVOIR

L'offre EKO n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au delà du solde disponible. Les clients EKO ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour

un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **30,00€/chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **50,00€/chèque**

Les frais de rejet annoncés comprennent tous les frais et commissions.

Compte à Composer (CAC)

Cette offre n'est plus commercialisée.

VOS ESSENTIELS DU QUOTIDIEN

Le Socle	Tenue de compte	2,45€ /mois ²
	Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc) - CAEL option Vision Plus ¹	
	Mise à disposition des moyens de paiement octroyés (frais d'envoi de cartes) pour les renouvellements	
	Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
	Information premier prélèvement SEPA	
	Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
	Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
	Dossier familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p.28 du barème tarifaire)	

VOS UNIVERS DE BESOINS

La détention préalable du socle est obligatoire pour toute souscription d'un module.

	Module souscrit à partir du 01/01/2017 • Assurance SécuriCOMPTE Découvert ³ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs ⁴ (dans la limite du montant autorisé)	DÉCOUVERT	PRIX
		JUSQU'À 500,00€	2,40€/mois
Module Maîtrise du Découvert		DE 500,01€ À 1000,00€	3,25€/mois
		DE 1000,01€ À 2000,00€	4,20€/mois
		2000,01€ ET PLUS	5,55€/mois
	Module souscrit avant le 01/01/2017 • Assurance SécuriCOMPTE Découvert ³ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs ⁴ (dans la limite du montant autorisé)	JUSQU'À 300,00€	1,65€/mois
		DE 300,01€ À 800,00€	2,40€/mois
		DE 800,01€ À 1200,00€	3,25€/mois
		DE 1200,01€ À 2000,00€	4,20€/mois
		2000,01€ ET PLUS	5,55€/mois



OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER⁵

Prix en €

Virements internationaux⁶

(Opérations libellées en devises dans l'EEE⁷ ou en euros et devises hors EEE)

Émission d'un virement non SEPA ou SEPA hors Espace Économique Européen	Internet : 0,10% du montant, Min. 15,00€
	Agence : 0,10% du montant, Min. 26,70€

¹- Hors coût d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.

²- Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info (p.28 de la brochure tarifaire).

³- Souscrits auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole CAMCA, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53 rue de La Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.

⁴- Module souscrit avant le 01/01/2017 : facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie.

Module souscrit après le 01/01/2017 : facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie.

⁵- Hors frais de port, envoi en recommandé ou envoi express, si besoin.

⁶- Hors débours, ou commissions perçues par les établissements ou correspondants bancaires.

⁷- Pays de l'EEE (Espace Economique Européen) soumis au règlement européen n°924/2009 : consultable p.5.

RÉSOUTRE UN LITIGE

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Clientèle qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

Service Qualité Clients

500, rue Saint Fuscien – 80095 AMIENS CEDEX 3

L'agence ou le Service Clientèle accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

le Service Clientèle répond au Client sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au Client dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du Service Clientèle de la Caisse régionale par une réclamation écrite, le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante :

Monsieur Xavier de Kergommeaux

Médiateur de la consommation

68 avenue d'Iéna

75116 PARIS

ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur :

[kergommeaux-mediateur-consommation.fr](https://www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr)

La demande du Client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale.

À compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur bancaire au Client et à la Caisse régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <https://www.amf-france.org>)

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediation-assurance.org

Vos numéros utiles

POUR SIGNALER TOUTE OPÉRATION DE VIREMENT APPARAISSANT
SUR VOTRE COMPTE N'ÉTANT PAS À VOTRE INITIATIVE :

0 969 399 291*

DÉCLARER UN SINISTRE AUTO, HABITATION,
GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE :

0 800 810 812

Service & appel
gratuits

SOS CARTE :

0 969 399 291*

FAIRE OPPOSITION SUR UN CHÈQUE OU UN CHÉQUIER :

0 969 399 291*

DÉCLARER UN LITIGE DANS LE CADRE DE SON CONTRAT
PROTECTION JURIDIQUE PLEINS DROITS :

0 800 813 810

Service & appel
gratuits

POUR PLUS D'INFORMATIONS



RENDEZ-VOUS EN AGENCE
OU SUR WWW.CREDIT-AGRICOLE.FR/CA-BRIEPICARDIE



LE TRI
+ FACILE



*Ce numéro est utilisable en cas de perte, vol, ou utilisation frauduleuse de la carte bancaire. Prix d'un appel local. Accessible 24/24 et 7/7 depuis la France et l'étranger.

En application du Règlement du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, vous disposez sur ces données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation et (v) de portabilité de vos données vers un prestataire tiers le cas échéant. Vous pouvez en outre vous opposer à tout moment au traitement de vos données ainsi qu'à l'envoi de nos messages. Vous pourrez faire valoir ces droits en contactant notre DPO à : dpo@ca-briepicardie.fr ou à DPO 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3 - 487 625 436 RCS AMIENS. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607. Titulaire de la carte professionnelle Transaction sur Immeubles et fonds de commerce et Gestion Immobilière numéro CPI 80012021000000016 délivrée par la CCI d'Amiens, bénéficiaire de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. www.credit-agricole.fr/ca-briepicardie - 01/2026 - Photo © Adobe Stock.